



prete
NYUNGANIRA



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

NOM DU PAYS : BURUNDI

NOM DU PROJET : PROJET POUR L'EMPLOI ET LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PRETE)

N° de Don : IDA- E-2650-BI

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : « Audit externe du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement Société Mixte (FIGA SM) et du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille (FGPP) ».

N° DE REFERENCE (selon le Plan de Passation des marchés) : BI-ADB-531927-CS-LCS.

La République du Burundi a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Audit externe du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement société mixte (FIGA SM) et du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille (FGPP) ».

Les services de consultants (« les services ») consistent à exprimer une opinion professionnelle sur le fonctionnement et la situation financière (i) du FIGA sm, (ii) du FGPP et (iii) des IFP à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du FIGA sm sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet. Les objectifs spécifiques de la mission s'articulent à travers les points essentiels ci-après : (i) Obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, (ii) Obtenir une opinion permettant d'établir que les états financiers du FIGA sm ont été préparés, dans tous les aspects significatifs conformément au référentiel d'information financière applicable dans la République du Burundi, (iii) Obtenir une assurance raisonnable que les livres de comptes constituent la base de la préparation des états financiers du FIGA sm, et sont établies pour refléter les opérations financières et que les contrôles internes adéquats ont été instaurés, tout en conservant les pièces justificatives des opérations, (iv) Exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du FIGA sm et (v) Produire un rapport sur les états financiers du FIGA sm et communiquer ses propres conclusions comme requis par les normes d'audit. La durée de la mission est établie sur une base de 3 exercices successifs : 2026, 2027 et 2028.

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de gestion du PRETE invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) Cabinet d'audit international indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des

3

Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, (ii) expérience professionnelle confirmée et acceptable par la Banque Mondiale dont l'associé signataire du rapport est titulaire d'un diplôme d'expertise comptable reconnu par l'IFAC, (iii) cabinet devra avoir dans son équipe des experts spécialisés dans les audits techniques et audits financiers de Fonds de Garantie, de Banques ou d'Institutions de microfinance.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer en Consortium (groupement) entre deux Cabinets. Dans ce cas, il doit être joint à la manifestation d'intérêt la preuve formelle de l'accord de groupement solidaire dûment constaté par acte notarial et clairement indiqué. Les deux firmes ainsi constituées soumettent une manifestation unique.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection au Moindre Coût** énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés, de la Banque mondiale, Edition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés par les présents termes de référence.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 (heure locale).

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit (**en Français**) à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard le **33./04./2026 à 16 h (heures de Bujumbura)**.

À l'attention de : Mme Béatrice NZEYIMANA, Coordonnatrice du PRETE
Immeuble La Tulipe, Bureau du projet PRETE
1, Rue Inkondo, Boulevard Mwezi Gisabo, Mutanga - Nord
Bujumbura, Burundi
Tél : +257 22 21 16 68
Courriel : bnzeyimana@prete.bi avec copie obligatoire à gnyongabo@prete.bi et jcbigirindavyi@prete.bi.
Site Web: www.prete.bi

Madame Béatrice NZEYIMANA

Coordonnatrice du Projet

